

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 766

présenté par

M. Ravier, Mme Audibert, M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Benassaya et M. Therry

ARTICLE 3

À l'alinéa 69, supprimer les mots :

« des embryons proposés à l'accueil et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à décorrélérer le sort des embryons de celui des gamètes, vis-à-vis de leur destruction.

En effet, détruire des gamètes est une chose, détruire des embryons en est une autre, qui ouvre à plus de questions philosophiques.